

Commune déléguée VEYRINS-THUELLIN (38630)  
**AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Il sera procédé sur la commune déléguée de Veyrins-Thuellin de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme à partir du 02/06/2017 pendant un mois.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme porte sur la maîtrise du développement pour lutter contre l'étalement urbain, l'affirmation et le confortement des deux centres de Veyrins et de Thuellin, la limitation du développement des hameaux pour réduire la consommation d'espaces, la diversification de l'offre de logements et de production de logements abordables, la prise en compte des préoccupations énergétiques, le maintien de l'économie agricole, la protection et la valorisation du patrimoine local, la prise en compte des risques, des nuisances et pollutions, le maintien et le confortement de l'offre économique actuelle, l'optimisation usage et fonctionnement des équipements publics.

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Madame Françoise ROUDIER désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la Mairie annexe de Veyrins-Thuellin, siège de l'enquête, 2 place François Cointeraux – 38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN les mardis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 45 et les mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 8 h 30 à 12 h. Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin – 1 square Emile Richerd – BP 30028 – 38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : [urbanisme@lesavenieres.fr](mailto:urbanisme@lesavenieres.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie annexe de Veyrins-Thuellin pour recevoir ses observations écrites et orales les 2 et 10 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et les 20 juin 2017 et 5 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures en Mairie annexe de Veyrins-Thuellin.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire.